

LE MESSAGER

Abonnement : 4 fr. la ligne
 caractères 9 points (pét. rev.)
AU COMPTANT.
 S'adresser au bureau de
 affaires européennes.



On s'abonne au bureau
 des affaires européennes.
 Prix : 4 fr. PAR AN.
 payables par trimestre et
 d'avance.

DE TAHITI.

Papeete, le 3 Janvier 1858.

Partie officielle

Le Commandant Particulier, Commissaire Impérial p. i.
 Vu le paragraphe 6 de l'article 169 du décret finan-
 cier des colonies du 26 Septembre 1855, d'après lequel
 les comptables qui font les paiements doivent s'assurer
 que les mandats sont liquidés par les ayant droit ;

Affirmé que cette prescription ne peut être exécutée
 dans le système suivi dans la colonie pour le paiement des
 salaires d'ouvriers, et que la responsabilité du Trésorier
 payerait pourrai souffrir ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur, faisant fonc-
 tions de Directeur de l'Histoire ;

Le conseil d'administration entendu,

Arrête ce qui suit :

Article 1^{er}. — Les ouvriers militaires ou civils employés
 dans les Directions de travaux, seront désormais payés ja-
 dividuellement à la caisse de trésorier payeur.

En conséquence les Etats des salaires acquis seront
 remis par les Directeurs à l'Administration le 3 de chaque
 mois au plus tard, et par id Administration au Trésorier le 5.

Les ayant droit se présenteront à la caisse sous la
 conduite d'un sous-officier ou d'un maître d'atelier sur-
 veillant des travaux, dans l'ordre suivant, savoir :

Les Ouvriers de la Direction d'artillerie, le 6 de
 chaque mois à midi.

Les ouvriers de la Direction du génie et des Ponts
 et Chaussées, le 7 à la même heure.

Les ouvriers de l'arsenal le 8 à la même heure.

Article 2^o. — L'Ordonnateur et les directeurs des travaux sont
 chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécu-
 tion du présent arrêté, qui aura son effet à compter du 1^{er}
 Janvier 1858, et sera enregistré partout où besoin sera
 et inséré au bulletin officiel de l'Ordonnateur.

Papeete, le 26 Décembre 1857.

C^o Pouget.

Par le Commissaire Impérial, l'Ordonnateur faisant
 fonctions de Directeur de l'Histoire.

Robert de Bougainville.

Tribunaux

Conformément aux élections qui ont eu lieu pour
 le renouvellement annuel des juges aux tribunaux civil
 et de commerce.

Sont nommés pour remplir leurs fonctions pendant
 l'année 1858.

- M.M. Laharrague, Président du tribunal de commerce
 Batusaud, 4^o juge titulaire au tribunal civil et
 au tribunal de commerce.
- | | |
|--|-----|
| Yves 2 ^o juge titulaire | id. |
| Brander, 3 ^o juge | id. |
| Tanout, 4 ^o juge suppléant | id. |
| Bouafia, 5 ^o juge suppléant | id. |
| Cavalon 3 ^o juge | id. |

Papeete le 2 Janvier 1858

Le Commissaire Impérial P. I.
 C^o Pouget.

Avis officiel.

Par suite de la non acceptation par M. Brender, des
 fonctions de 3^o juge titulaire, M.M. les négociants sont
 invités à se réunir Lundi, à onze heures, dans le local des
 tribunaux, à l'effet d'élire un 3^o juge titulaire pour
 les tribunaux civil et de commerce.

Partie non officielle.

Vendredi dernier, 1^{er} Janvier 1858, à l'issue
 de la messe, le Commissaire Impérial p. i. a reçu tous
 les corps Civils et Militaires ainsi que plusieurs résidents.

M. Laharrague président du tribunal de commerce a
 présenté les juges nouvellement nommés.

M. le Commissaire Impérial p. i. a profité de cette
 réunion pour remercier tous les chefs de service et leurs
 employés de la zèle et de l'ardeur que tous ont déployé dans
 les divers services qui leur sont confiés.

Les travaux exécutés par tous les services pendant
 l'année qui vient de s'écouler sont des travaux durables
 et pour l'avenir.

L'Artillerie, l'Arsenal, le Génie et Ponts-et-Chaus-
 sées ont rivalisé de zèle, mais l'artillerie n'aurait pas
 été possible avec autant d'activité sans l'énergie et la
 bonne discipline des soldats d'infanterie de marine ; aussi
 le Commandant et les officiers de ce corps ont eu une part
 bien méritée aux éloges.

Les uns qui commencent à régner dans l'administration et
 spécialement dans celle de l'hôpital et dont on peut recom-
 mander, dès aujourd'hui, les bienfaits, tant par le bien
 être qu'éprouvent les malades que par la diminution du
 prix de la journée d'hôpital a été aussi un motif qui a
 valu à l'administration une juste tribut de louanges.

Le Commissaire Impérial p. i. a annoncé officielle-
 ment l'arrivée prochaine, dans la colonie, d'un joug de
 paix, cette annonce a été accueillie avec un vif sentiment
 de joie par toutes les personnes présentes.

Faits divers.

(SUITE).

« Dans la soirée, la vitesse du navire fut portée à cinq
 nœuds par heure. Jusque-là je m'en étais tenu à 3 ou 4
 milles pour le grand câble et à 2 pour le portion attachée
 au rivaq, dans le but de mettre hommes et machines bien
 en train, avant d'atteindre la vitesse à laquelle je me pro-
 posais d'arriver. A minuit, 189 milles étaient posés :

« Le 10 à quatre heures du matin, le câbleleur de l'eau
 grand^o rapidement et passa de 550 à 1,750 brasses, dans
 un espace de 8 milles. Jusques là une pression de 700 li-
 vres avait suffi pour maintenir le déroulement du câble à
 peu près en rapport avec la marche du navire, mais à
 mesure que la portion de l'eau s'élevait, la vitesse du
 câble allait croissant et il devint nécessaire d'ac-
 croître graduellement la pression à un point où l'on
 employait 1,750 brasses, l'inflexion marquait une pression de
 1,500 livres, avec une marche de cinq nœuds et demi
 pour le câble et de cinq nœuds pour le navire.

« Le 15 à midi, 255 milles de câble étaient posés ; le
 bâtiment avait parcouru une distance de 214 milles depuis
 la côte et se trouvait par 52 degrés 27 minutes 50 se-
 condes de latitude nord et 15 degrés 45 secondes de longi-
 tude de west. Nos communications à éprouver une forte houle,
 suivie plus tard d'une brise carabine.

« A partir de ce moment, ayant atteint une profondeur
 de 2,000 brasses, il fallut porter la pression à une tonne
 pour maintenir le déroulement du câble dans une propor-
 tion convenable avec la marche du navire.

« A six heures du soir nous éprouvâmes quelques diffi-
 cultés. Le câble seuta hors des poulies de dévidage, par
 suite du godron et de la poix qui s'était durcis
 dans les rainures. On obvia à cet inconvénient en encais-
 sant plus profondément les rainures et en amoussant le
 godron avec de l'huile.

« Il fallut faire arriver le navire et maintenir le câble jus-
 qu'à ce qu'on l'eût remis en état sur les poulies. Cet
 incident a son importance en ce qu'il montre qu'il est pos-
 sible de rester à la cape en eau profonde sans conti-
 nuer à dérouler du câble, point sur le quel on avait fré-
 quemment exprimé des doutes.

« Bientôt après, la vitesse du câble commença à
 gagner rapidement sur la marche du navire, et jusqu'à neu-
 heures il se dévidait avec une vitesse de cinq nœuds et dem
 à cinq nœuds trois quarts par heure ; tandis que le loch
 ne donnait que 3 nœuds. La pression fut portée à 2,500
 livres, mais le vent et la mer grossissant, et un courant
 entraînait le câble au point de former un angle avec la
 ligne suivie par le navire ; cette pression même se trouva
 donc insuffisante pour ralentir le dévidage, et jusqu'à
 minuit il continua avec une vitesse de deux nœuds et demi
 plus grande que la marche du bâtiment, circonstance qui
 menaçait parfois sérieusement le déroulement graduel dans
 la cale.

« On commença à deux heures du matin, la pression de l'atmosphère fut portée à 3,000 livres, puis à 3,500, et elle continua toujours à fléchir sous l'effet du vide jusqu'à 6 heures de la journée. On servait ainsi à régulariser le débit de la sép, puis moi de cinq onces, jusqu'à ce qu'on eût atteint le moment de sa rupture, à deux heures quarante-cinq minutes du matin. La longueur des fibres s'élevait à 335 milles.

J'étais jusqu'alors survenu en personne l'application des fibres; mais voyant que tout allait bien, et ayant besoin de m'éloigner un moment pour vérifier la marche du navire et le déroulement favorable de la cale, la machine resta provisoirement confiée à un mécanicien qui avait travaillé à la fabriquer et à la monter, et qui en connaissait le fonctionnement.

Je me dirigeais vers l'avant du navire, quand j'entendis la machine s'arrêter. Je criai aussitôt de relâcher les freins et de repousser la vapeur; mais quand j'arrivai le câble était rompu.

(La suite au prochain numéro.)

— Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*: On sait que les fièvres sont pour certaines parties des Etats-Unis une triste compensation des faveurs dont le Ciel les a comblées; depuis nombre d'années la science lutte contre ces fleus qui ont un crépuscule au lieu d'être de ces courtes; le bœuf semble enfin touché aujourd'hui, si un auteur légendaire de l'humanité ne porte pas les espérances célestes au delà de la réalité.

L'observatoire de Washington est au des pentes les plus escarpées, au point de vue des attaques de la fièvre. Bâti à gauche du Potomac, sur une colline élevée de 94 pieds au dessus du niveau des eaux, et éloigné de la rivière de 100 yards seulement, le terrain qu'il occupe est entouré au sud, à l'est et à l'ouest par un enclos de murs, et au nord par une rangée de pieux. Les murs sud et est courent parallèlement à la rivière, dont ils ne sont séparés que par un bois de sycomores. Il en résulte donc que la moitié de l'habitation est entourée par une ceinture d'eau. La rivière forme en cet endroit une foule de marais qui se couvrent en été d'une puissante végétation d'herbes parasites de toutes sortes. Or, on a remarqué que l'apparition des fièvres, qui se ressent au point de rendre ce séjour inhabitable pendant cinq ou six mois de l'année, coïncide exactement avec le dépérissement et la dissolution de ces marécageuses herbes. De là à donner pour source au fleuve l'absorption par l'air d'espèces végétales impures, il n'y avait qu'un pas, celui de la réflexion. Le lieutenant Manry, le 14 Franchi, et cette première découverte l'a conduit au raisonnement suivant.

Si réellement c'est la corruption d'une atmosphère saturée d'éléments vénéneux qui donne naissance à la fièvre, ne serait-il pas possible de dissiper cette effusion de principes nuisibles de son cours naturel et de lui donner une autre échappée? Il est des végétaux qui possèdent une puissance d'absorption rare. Or, quelque un de ces derniers; dont la puissance en vigueur se reconstruit à temps exact avec le dépérissement des herbes marécageuses, qui, par conséquent, se trouverait en mesure d'action au moment du danger, ne complerait-il pas parfaitement le but?

M. Manry songea d'abord au houblon, qui est un absorbant très-efficace; mais la nécessité de donner aux plantes l'appui de la perche le fit renoncer à cette première idée, et il se décida en faveur du tournesol, dont la puissance d'absorption est prodigieuse. Un argente de tournesol en fleur absorbé à lui seul des milliers de gallons d'humidité se plus de la quantité d'eau fournie par les pluies. Il a, en outre, l'avantage d'être d'une culture très-facile.

L'expérience qui l'a convaincu dernièrement. Des 14 lie de 1855, M. Manry avait fait creuser autour de l'observatoire à environ yards 300 de la rivière, une plate-bande d'une profondeur de 3 pieds 1/2 et d'une largeur de 45 pieds. Le terrain fut travaillé pendant un long temps et, en même temps le printemps dernier de tournesols. A la saison critique, arriva, et, au grand étonnement de tout le monde, aucun cas de fièvre ne se produisit à l'observatoire pendant toute la durée de la saison. Cependant, comme d'habitude, les fleus n'avaient amené une fois de visiter l'établissement.

M. Manry procéda d'après un principe fort simple et fort logique. Le tournesol absorbe les particules vénéneuses provenant de la dissolution des herbes marécageuses; et les résidu, par l'appropriation, en substance végétale. Planter ce préservatif contre le mal et la localité malsaine est-il rien de plus naturel?

Ce savant va faire sur cette matière d'autres expériences, dont on attend une solution définitive.

RESIDENTS AFFICHES POUR LEUR DEPART DE TAHITI.

M. M. Ségassie, négociant.
Henry, Bessler, id.

BATIMENTS SUR RADE.

en course.

11 Oct. Goëlette Française *Procope*, commandée par M. Martin, lieutenant de vaisseau.

12. Goëlette Coloniale *Pupetia*, commandée par M. Lais, quartier-maître.

en course.

8. Goëlette du Protectorat *Kissa*, cap. Chagnon.

13. 3-mâts b. Française *François-Théodore*, cap. Blanchard.

15. Goëlette du Protectorat *Gazelle*, cap. Mac-Donald.

17. id. *Araï*, cap. Lewis.

21. Brig. id. *Souris*, cap. Ward.

23. id. *Blanche*, désarmée.

27. Goëlette Chilienne *Manuel-Carrolla*, cap. Butters.

29. Goëlette du Protectorat *Perle*, cap. Tarabia.

Mouvements du port de Papeete du samedi 31 Décembre au samedi 2 Janvier 1858.

ENTRÉS.

27. Goëlette Chilienne *Manuel-Carrolla*, cap. Butters, 119 ton. 7 hommes d'équipage, 3 passagers, venant de Sydney, en 37 jours, assourtimé.

29. Goëlette du Protectorat *Perle*, cap. Tarabia, 11 ton. 2 hommes d'équipage, 1 passager, venant des Pointes, en 1 jour, huit à la mer.

SORTIS.

27. Bâtimier Français *Elizabeth*, cap. Painblanc, pour la pêche.

28. Brig Française *Alcibiade*, commandée par M. Manry de Marigny, cap. de Froque, port Honolulu et San-Francisco.

28. Bâtimier Français *Gustave*, cap. Gilles, pour le Havre (France).

29. Goëlette Coloniale *Papete*, commandée par M. Lais, quartier-maître, pour Yavoua.

29. Bâtimier Français *Gustavus*, cap. Labaste, pour la pêche.

29. Bâtimier Français *Général D'Hautpoul*, cap. Darnaudin, pour la pêche.

29. Trois-mâts b. du Protectorat *Saltou*, cap. Lévis, pour Valparaiso.

29. Goëlette du Protectorat *Mary*, cap. Brown, pour Raiatea.

29. Côté de *Barbara Malin*, cap. Marne, pour Huahine.

31 Decem. Goëlette coloniale *Hydrograph*, commandée par M. Cailliet, enseigne de vaisseau, pour Aïna (Pointes).

AVIS.

M^r et M^{me} Marie ont l'honneur de prier leurs amis et Connaissances de vouloir bien assister, jeudi prochain, au service funèbre qui aura lieu à l'église catholique, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de leur fils M^r Dupond.

Le Directeur des Affaires Européennes invite les abonnés qui ne veulent pas qu'on leur envoie de leur journal, à renvoyer leurs abonnements avant le deuxième dimanche de Janvier.

Les demandes ou réclamations relatives aux annonces et aux abonnements devront être adressées directement à Valles.

L'imprimeur GÉRANT J. FAURE.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 26 Décembre au 2 Janvier 1858.

DATES	hauteur barométrique à 10 heures du matin	TEMPERATURE				Moyenne de 8 h. du matin à 4 h. du soir.	Tension moyenne de la vapeur.	Humidité relative en centièmes.	Quantité de pluie tombée.	Vents dominants pendant les jours.
		Minimum.	Maximum.	Moyenne.						
26	748,00	000,9	22,1	26,4	24,45	24,90	22,80	98,0	0,0368	N.O
D. 27	758,05	001,0	22,0	27,3	24,60	24,48	21,22	90,0	0,018	O.
L. 28	758,07	000,7	22,2	28,0	25,10	25,00	21,00	81,8	0,0098	E.
M. 29	759,00	001,1	21,8	28,3	25,05	25,15	21,47	80,2		N.N.E
J. 30	758,04	001,3	22,0	28,6	25,30	25,20	21,95	82,0		N.N.E
J. 31	758,04	000,8	22,6	29,1	25,38	25,59	20,52	88,0		N.N.O
V. 2	758,08	001,2	23,0	29,2	26,10	26,60	20,96	84,4		N.N.O